Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

***

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société METHABRIE, dont le siège social est situé au 3 rue Grande à Saint Léger (77510), a déposé, le 18 juin 2019, complété le 24 janvier 2020 un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, aux fins d'être autorisée à augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Pommeuse et à épandre les digestats sur des terres agricoles.

Le dossier de demande précité sera déposé en version papier et numérique en mairie de **Pommeuse**, commune siège de la consultation du public, du **lundi 02 mars 2020** à 09h30 au **lundi 30 mars 2020 inclus** à 17h30

Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Enregistrement

Pendant toute la durée de la consultation du public, le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur un registre ouvert à la mairie de Pommeuse,
- par lettre, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEE située au 14, Rue de l'aluminium à Savigny-le-Temple (77547).

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne.

La demande présentée par la société METHABRIE pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 12 août 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées de méthanisation relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2781 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus d'enregistrement.

Le présent avis de consultation du public, ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2020/DRIEE/UD77/004 du 03 février 2020 portant mise à disposition du public du dossier déposé par la société METHABRIE sont publiés sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse : http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/ICPE-carrieres/Information-du-public)